

Uvrier, le 12 juin 2024

*Par courriel et courrier*

Monsieur le Conseiller d'Etat  
Christophe Darbellay  
Chef du DEF  
Place de la Planta 1  
1950 Sion

## Suite de l'AD de la SPVal du 25 mai 2024

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Par la présente, nous vous transmettons différents éléments issus de l'Assemblée des délégués de la SPVal du samedi 25 mai 2024 à Sion.

Tout d'abord, le Comité Cantonal tient à saluer votre présence et votre message en fin d'Assemblée. Ce changement de décision vis-à-vis de votre courrier du 14 août 2023 a été apprécié par les 156 délégués présents.

Nous profitons de cet envoi pour vous communiquer que notre AD 2025, à laquelle vous et les collaborateurs clés du SE serez cordialement conviés, aura lieu

### **le samedi 24 mai 2025 à Aproz.**

Durant la partie interne de l'AD 2024, les délégués ont débattu sur la pertinence de deux résolutions. Lors de ce processus démocratique, un texte a été refusé et un autre adopté. Les participants ont accepté la résolution « **Moyens pour créer un climat de classe propice aux apprentissages** » que vous trouverez en annexe.

Cette résolution relaie les défis rencontrés par les élèves et les enseignants dans un certain nombre de situations. Elle vient compléter le travail qui est actuellement mené par le SE, l'OES et les directions pour la gestion des mesures et des aides ainsi que pour l'engagement des ERVE et des personnes ressources.

La SPVal et l'AESVal sont disponibles pour poursuivre le travail en partenariat avec le SE et l'OES sur les points relevés en parallèle de l'introduction du *Vivre-Ensemble* dans les écoles avec une période de *Capacités Transversales* à la grille horaire des élèves de la 3H à la 6H.

**Le Comité Cantonal de la SPVal demande qu'une séance de travail avec des représentants du DEF-SE puisse être organisée durant le mois de juin 2024** afin d'aborder de manière ouverte différents points dont :

- *La mise en place du plein temps avec le passage de 32 à 30 périodes,*
- *La gestion RH en général et spécifique aux absences et aux jours APG,*
- *Les cumuls de fonctions : Adjoints, Resp. ens. spécialisé, Médiation, ERVE,*
- *La communication de certaines modifications et les informations à transmettre pour la rentrée 2024-2025.*

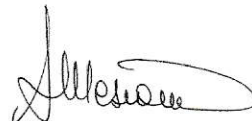
Le Président de la SPVal est à disposition du SE pour travailler sur les différents dossiers actuels et futurs.

D'ores et déjà, nous vous remercions pour la suite du travail sur l'amélioration des conditions cadres pour les élèves et pour les enseignants des écoles valaisannes et vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos respectueuses salutations.

Olivier Solioz  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Solioz', written over a horizontal line.

Anne-Marie Mesiano  
Administratrice

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Mesiano', written in a cursive style.

**Annexe** : Résolution de l'AD SPVal 2024

**Copies à** : M. Jean-Philippe Lonfat, *Chef du SE*  
M. Michel Beytrison, *Adjoint au SE*

## **Résolution de l'AD de la SPVal du 25 mai 2024**

### **« Moyens pour créer un climat de classe propice aux apprentissages »**

#### **Considérant que :**

- La souffrance du groupe classe otage des situations générées par les élèves au comportement inapproprié ;
- L'épuisement et la démotivation des enseignants face au cumul de ces situations ;
- La multiplication du nombre d'élèves au comportement inapproprié ;
- La forte augmentation des diagnostics et des mesures de compensation des désavantages qui complexifie le travail face à la classe ;

#### **Constats :**

- Le groupe classe subit en silence certaines situations.
- Les apprentissages de la majorité des élèves sont péjorés par le climat dégradé.
- L'intégration de certains enfants du CPS au comportement approprié n'est pas réalisée dans les meilleures conditions.
- Le nombre d'élèves présentant des lacunes éducatives augmente.
- Un seul élève peut perturber tout le fonctionnement du groupe classe.
- Le nombre d'enseignants démunis, épuisés, démotivés, en burnout croît.
- La conscience professionnelle et l'organisation trop complexe de la classe poussent certains collègues à résister plutôt que de passer le témoin à un remplaçant et ceci au détriment de leur santé.
- Les aides apportées par les enseignants ERVE constituent un apport salué, même si ces personnes sont régulièrement démunies et impuissantes face au nombre, à l'ampleur et à la complexité de certaines situations.
- Les situations de crise et d'urgence dans des classes se multiplient, particulièrement en 1-2H.
- L'inclusion des élèves au comportement inapproprié est postulée et garantie par le système scolaire actuel.
- Les enseignants ne peuvent plus faire face au nombre croissant de programmes individualisés, d'élèves au comportement inapproprié et d'élèves aux besoins de santé particuliers, sans aide ou soutien approprié et coordonné.
- La durée entre les signalements et la pose d'un diagnostic prend de plus en plus de temps.
- Les places dans les institutions spécialisées pour des situations d'urgence sont encore insuffisantes et la décision de placement est toujours liée à l'approbation des parents.

Pour permettre au groupe classe de retrouver un climat favorable aux apprentissages et pour permettre aux enseignants de rester en santé et maintenir leur motivation à exercer leur métier,

#### **les délégués de la SPVal demandent**

**au Département de l'Economie et de la Formation, au Service de l'enseignement et à l'Office de l'enseignement spécialisé d'attribuer les moyens nécessaires pour créer les conditions adaptées aux apprentissages et à un climat de classe favorable :**

- *L'évaluation des limites de l'inclusion « au cas par cas » par une personne en charge de la coordination afin de garantir le bien-être de l'ensemble des membres du groupe classe ;*
- *L'introduction du co-enseignement en fonction de la composition de la classe (nombre d'élèves allophones, d'API, de PA, de MCDD, d'élèves CPS, d'élèves avec des besoins de santé particuliers, d'élèves au comportement inapproprié) ;*
- *L'ouverture d'une « classe relais », dans la commune (hors des murs scolaires), pour des situations particulières et pour une durée limitée.*